

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

M.I.N. de Bordeaux Brienne - Construction de serres horticoles et locaux annexes - Marché BMA 00-1158 - Réclamation - Transaction - Autorisation

Monsieur MERCHERZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention de mandat en date du 3 juillet 2000, modifiée par avenant, autorisée par délibération du Conseil n° 2000/385 du 26 mai 2000, la Communauté Urbaine a confié à la SAEM BMA la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de construction de serres horticoles et de locaux annexes au MIN, concédés à la Société Sicamus.

L'enveloppe financière initiale du projet a été modifiée et portée à 2 241 000 € H.T., y compris la rémunération du mandataire dont 189 037 € H.T. pour les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre n° 00-1158 a été notifié au groupement F. Guibert (BET Beterem/F. Peyrot pour un montant de 138 349 € H.T. (165 465,41 € T.T.C.), dont 112 042 € H.T. au titre de la mission de base, soit 8,64 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Le décompte général du marché, notifié au mandataire par le Directeur Général de BMA, a été renvoyé par M. Guibert, non signé et accompagné d'un mémoire en réclamation portant sur un total de 29 575 € H.T., soit 35 372 € T.T.C.

Objet de la réclamation :

La requête présentée correspond à des frais d'études complémentaires, réalisées par la maîtrise d'œuvre, pour l'élaboration de nouveaux dossiers d'esquisse, à la demande du maître d'ouvrage et de la Régie du MIN, dans les délais très courts, ayant nécessité une mobilisation importante du personnel, dans des conditions plus contraignantes de travail et qui ont entraîné un surcoût de la mission.

Après négociations, un accord serait possible pour un montant de 15 947,70 € H.T., soit 19 073,45 € T.T.C., soit une diminution de 46,08 % par rapport à la requête initiale.

Après étude de cette demande par les services communautaires, il a été confirmé que le maître d'œuvre a effectivement été amené à effectuer plusieurs esquisses, conformément au calendrier suivant :

- 9 novembre 2000 : présentation d'une première esquisse pour le projet Sicamus, rémunérée dans le cadre du marché
- 28 novembre 2000 : remise de nouvelles propositions, avec trois hypothèses différentes
- 4 janvier 2001 : remise de la proposition n°4
- 5 janvier 2001 : remise de la proposition n°5
- 17 janvier 2001 : présentation de l'APS

Dans ces conditions, il est proposé :

1) de prendre en compte la réalisation de trois esquisses supplémentaires, selon le montant figurant au marché n°00-1158 soit 4 481,70 € H.T. x 3 = 13 445,10 € H.T.

2) de tenir compte du montant des travaux défini par le maître d'œuvre au stade APD, soit 1 326 306,45 € H.T., pour une estimation prévisionnelle de 1 297 341,14 € H.T. La différence, soit 28 965,31 € H.T. permettrait d'accorder une indemnité transactionnelle calculée de la façon suivante :

$28\,965,31 \text{ € H.T.} \times 8,64 \% \text{ (taux de rémunération)} = 2\,502,60 \text{ € H.T.}$, soit un montant d'indemnité s'élevant au total à 15 947,70 € H.T., soit 19 073,45 € T.T.C.

Informé de cette proposition par correspondance en date du 12 juillet 2005, M. Guibert, architecte, a accepté le montant de l'indemnité proposée par courrier reçu le 20 septembre 2005.

La transaction ci-annexée formalisant cet engagement et arrêtant les modalités de versement de cette indemnité sera signée entre la Société BMA, mandataire et le maître d'œuvre.

Nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- accepter le principe d'une transaction, conformément aux articles 2044 et suivants du Code Civil, entre la Société BMA, mandataire, et M. Guibert, maître d'œuvre, et d'accorder à l'architecte une indemnité de 19 073,45 € T.T.C.

- autoriser M. le Directeur Général de BMA à signer la transaction ci-annexée.

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours chapitre 23 – compte 238 – fonction 910 – CRB A750 – programme MCB09.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

